
DESTINATAIRES : Au personnel et aux médecins du CISSSMO

EXPÉDITEUR : Direction des services professionnels et de l'enseignement médical

DATE : Le 8 décembre 2025

OBJET : **Publication des RUR de l'urgence révisées**

En 2024, à la demande du ministère de la Santé et des services sociaux et comme défini par l'article 189 de la LGSSSS [S-4.2], le CISSSMO a mis en place des règles d'utilisation des ressources (RUR) de l'urgence. Elles ont été rédigées dans le but de définir les règles et les mécanismes d'utilisation des salles d'urgence du CISSSMO.

Une révision initiale de celles-ci devait être faite un an après leur adoption initiale. Cette révision a été faite avec une consultation avec l'ensemble des chefs de département du CISSSMO.

Les règles révisées d'utilisation des ressources (RUR) de l'urgence du CISSSMO (REG-10292) ont été adoptées par les différentes instances et sont maintenant disponibles sur l'Intranet, ainsi que sur EspaceMédical pour consultation.